

Quelques éléments à connaître pour aborder sereinement l'examen du certificat de comptable

- On sait qu'il y a plusieurs exercices différents et indépendants
- Il peut y avoir à l'examen des exercices sur tout ce qu'on a vu en cours...
- Deux plans comptables et des feuilles de brouillon sont fournis.
- « en principe » le surveillant ne répond pas aux questions. Soit vous n'avez pas compris (et je ne vous aiderait pas) soit il y a une erreur dans l'examen (et vous aurez le point dans tous les cas...). Aidez Rémy à comprendre votre raisonnement dans le doute...
- Ne pas boire trop d'eau ! (Sortie aux toilettes autorisée 1 par 1 tant que personne n'a rendu la copie, sans sac.)
- Soyez à l'heure, pas de temps supplémentaire si vous êtes en retard.
- Soyez reposé et détendu. Couchez vous tôt la veille au soir ! vous ferez la fête le soir après, pas le soir avant.
- Les non-francophones ont droit à un dictionnaire bilingue (qui sera contrôlé par le surveillant)
- Respecter le silence durant l'examen.
- Pas d'échange de matériel durant l'examen. Prenez votre matériel (tipp-ex, calculatrice, gomme, crayon...)
- Crayon autorisé si propre.
- Gérez bien votre temps
- Bon courage !

Table des matières...

Table des matières.....	1	Nombre de jours.....	6
Amortissements.....	2	Provisions / gestion débiteurs.....	7
Bilan	2	Revente d'actif immobilisé.....	7
Clôture de SA/SARL.....	3	Résultat.....	7
Fondation de SA/SARL.....	4	Salaires	8
Immeuble.....	5	Titres	8
Journalisation	6	Transitoires	9
Marchandises	6	TVA.....	9

Amortissements

1. Est-ce que j'amortis une machine qui a une durée de vie de 6 mois ?
Non, un an minimum.
2. Est-ce utile de trop amortir ?
NON. (c'est le mal) -> on vise la vérité. (« ce ne sera pas conforme à la réalité économique »)
3. Est-ce utile d'amortir trop peu ?
NON (c'est encore plus le mal) -> surévaluation d'actif (pénal...)
4. Est-ce que je peux amortir autant que je veux ?
non (l'AFC a établi une notice qui se trouve à la page 177 du livre 1)
5. A quoi dois-je faire attention quand je cherche à déterminer le taux d'amortissement dégressif ?
Linéaire x 2. Exemple : 5 ans. $100/5 = 20\%$ en linéaire, 40% en dégressif.
6. Comment est-ce que j'amortis la dernière année d'un amortissement dégressif ?
Je laisse CHF 1.- pour mémoire.
7. Puis-je laisser le compte d'actif à zéro francs ?
*Non, tant que j'ai l'actif il doit figurer au bilan.
Oui, si je vends l'actif.*
8. Est-ce que je peux ne pas amortir un bien ?
Non, l'amortissement est obligatoire (il y a quelques exceptions... les terrains, l'or, les titres ne s'amortissent pas)
9. En quoi amortir un bien contribue à l'autofinancement ?
On crée une charge non monétaire. Le bénéfice diminue mais pas les liquidités.
10. Est-ce que je peux renoncer, une année seulement, à amortir un bien, si je constate qu'il n'a pas perdu de valeur ?
C'est pas la fête du slip. En principe, l'AFC n'admet pas qu'on change de manière d'amortissement.
11. Est-ce que l'amortissement d'un bien peut-être comptabilisé comme un produit ?
Non, c'est une charge pure.
12. Est-ce que je peux amortir un immeuble (qui ne perd pas de valeur) ?
Oui, on doit l'amortir (principe de prudence).
13. Quelles sont les deux manières de calculer un amortissement ?
linéaire / dégressif
14. Quelles sont les deux manières de comptabiliser un amortissement ?
direct / indirect
15. A quoi dois-je faire attention lorsque j'amortis un immeuble ?
*Si c'est locatif : on utilise charge immeuble (si c'est commercial pas de souci)
Mais c'est pas la faute des amortissements, c'est la faute de l'immeuble.*
16. A quel(s) moment(s) dois-je faire un amortissement partiel ?
*- Lors de la vente du bien (c'est d'ailleurs le seul moment où on fait un amortissement pas à la clôture)
- L'année de l'achat du bien.*
17. Est-ce que je fais des écritures transitoires avec des amortissements ?
Non.

Bilan

18. Est-ce que téléphone est un actif ?
C'est une charge.

19. Est-ce que du croire est un actif ?
C'est un actif négatif, passif diminutif d'actif.
En français : c'est un compte passif qu'on range à l'actif.
20. Est-ce que Cumul d'amortissement sur machines peut être placé à l'actif du bilan ?
On doit le placer à l'actif du bilan, sous le compte machine.
21. Comment sont rangés les comptes actifs dans le bilan ?
Ordre de liquidité. Du plus liquide au moins liquide. Les passifs sont rangés pas exigibilité.
22. Est-ce que le passif ne contient que des dettes ?
Non, il y a aussi des fonds propres.
23. Quels sont les comptes de fonds propres d'une SA ? d'une RI ? d'une SNC ? d'une SARL ?

SA

Capital-Action
Capital-Participation
Bénéfice de l'exercice
Bénéfice reporté
Réserve légale issue du capital
Réserve légale issue du bénéfice
Réserve libre
Prime à l'émission

RI

Capital
Privé

SARL

Capital-social
Bénéfice de l'exercice
Bénéfice reporté
Réserve légale issue du capital
Réserve légale issue du bénéfice
Réserve libre
Prime à l'émission

SNC

Capital X
Capital Y
Privé X
Privé Y

24. Est-ce que la TVA figure à l'actif du bilan ?
oui : IP s/ march. et IP s/ invest. et ace (mais attention c'est pas tout ;))
IPI et IPM sont pas autorisés comme noms de comptes. (c'est des codes crépus)
25. Comment savoir si une dépense est une charge d'exploitation ou un investissement en actif ?
seuil d'activation (epfl : 10'000.- par exemple, en PME c'est plutôt 500-1000.-). Durée de vie doit être de plus d'un exercice.
26. Est-ce que le bilan sert à déterminer l'impôt sur la fortune ?
Oui.
27. Est-ce que le compte privé d'une raison individuelle figure toujours au bilan ?
Pas forcément : par défaut on le met dans capital. (chap. 11 livre 1)
28. Est-ce que la SARL peut avoir des comptes « Privé » au bilan ?
Oui mais attention ! ce sont des fonds étrangers.

Clôture de SA/SARL

29. Est-ce que la répartition du bénéfice a lieu le 31 décembre ?
Non, il faut finir de boucler les comptes et tout et tout. On a six mois pour le faire.
30. Est-ce que les actionnaires ont leur mot à dire dans la répartition du bénéfice de la SA ? Et dans la clôture ?
AG : vote sur le montant du dividende pour les actionnaires (participants : pas droit de vote)
Dans la clôture, ils ont rien à dire (mais ils ont le droit de consulter).
31. Est-ce que je peux faire autre chose que ce qui est prévu dans le code des obligations (CO) pour répartir le bénéfice ?

On fait ce qu'on veut, dans le respect du CO.

32. Est-ce que je peux donner 6% de dividende à mes actionnaires sans rien mettre à la réserve générale ?
Non, il y aura 10% sur le 1% qui dépasse à la RG. Ça fait un superdividende 1%.
33. Est-ce que je peux commencer par distribuer des tantièmes ?
Non. D'abord 5% du bénéfice à la RG (si < 20% C.A. Libéré) puis réserve statutaire puis 5% dividende et ensuite tantièmes).
34. Quelle est la différence entre le capital action et le capital action libéré ?
Le capital pas libéré n'est pas encore payé par les actionnaires (du coup il ne donne pas droit au dividende).
35. Qu'est-ce que je fais si la RG est presque égale au 20% du capital action libéré ?
On ne met que ce qu'il manque pour atteindre le 20%.
36. Est-ce que j'ai le droit de mettre 100% de mon bénéfice en réserve ?
Oui.
37. Est-ce que j'ai le droit de donner 100% de mon bénéfice aux actionnaires ?
Non, il faut mettre un peu à la RG selon le code des obligations (5% du bénéfice si RG petite et 10% de ce qui dépasse 5% de dividende)
38. Est-ce que j'utilise le compte « Réserve légale issue du capital » dans le cadre d'une répartition de bénéfice ?
Non en tout cas pas. Réserve légale issue du capital sert uniquement dans une fondation (on y met ce qu'il reste après avoir absorbé les frais de fondation avec la prime)

Fondation de SA/SARL

39. Est-ce que quelque chose change entre la fondation d'une SA et celle d'une SARL ?
*Montant minimum différent (20'000.- en SARL, 100'000.- en SA)
Doit être libéré en entier dans la SARL (en SA : 20%, 50'000.-)
Noms des comptes : actionnaires / capital-action en SA et associé / capital social pour SARL*
40. Est-ce qu'il y a toujours un droit de timbre dans le cadre d'une fondation SA ?
Seulement quand on dépasse 1 million (capital + prime)
41. Quels sont les manières de calculer le droit de timbre et comment choisit-on la bonne ?
*si prime à l'émission : $(\text{capital souscrit} + \text{prime} - 1'000'000 - \text{frais}) \times 1 / 101$
si pas de prime : $(\text{capital souscrit} - 1'000'000) \times 1\%$*
42. Est-ce que la prime à l'émission peut-être libérée plus tard ?
non, forcément libérée tout de suite. C'est le capital qui peut être libéré plus tard (dans une SA, avec actions nominatives, tant que le minimum est là 20% et 50'000.-)
43. Est-ce que agio est synonyme de prime à l'émission ?
oui
44. Pourquoi les actionnaires acceptent-ils de payer plus que la valeur nominale d'une action ?
Théorème de l'Oréal ® : ça le vaut bien.
45. Que fait-on avec la prime à l'émission ?
On absorbe les frais de fondation, l'excédent va dans le compte Réserve légale issue du capital.
46. Qu'est-ce qui change dans la comptabilité entre la fondation et l'augmentation de capital de la SA ?
Rien. (Attention au calcul du DTE)

47. Est-ce que je dois créer une provision si je reprends du mobilier pour une autre valeur que la valeur comptable à un des actionnaires dans le cadre d'une fondation ?
Non pas pour le mobilier. Seulement pour débiteurs -> on doit créer du croire.
48. Est-ce que j'ai le droit de mettre à l'actif du bilan les frais de fondation ?
Non plus depuis 2013. C'est une charge (et ça donne une perte à la fondation)
49. Est-ce que les actionnaires sont obligés de tout libérer tout de suite ?
Non, comme on a vu. Tant que le minimum est là tout va bien.
50. Combien faut-il de personnes au moins pour fonder une SA ?
1 personne physique ou morale.
51. Est-ce qu'une SARL peut être cotée en bourse ?
Non, forcément une SA (et des actions au porteur)
52. Quel est le capital minimum libéré d'une SA ?
50'000.- et 20% du capital au moins.
53. Quel est le pourcentage de capital minimum libéré par une SARL ?
100%
54. Pourquoi je ne peux pas libérer 20'000.- seulement si ma SA à 100'000.- de capital souscrit ?
minimum 50'000.- selon CO. Le 20% tout court ne suffit pas.
55. Si la société est reprise telle qu'elle, est-ce qu'on reprend les cumuls d'amortissement ?
oui. Comme on a vu hier

Immeuble

56. Quand j'achète un immeuble, je peux utiliser des comptes transitoires ?
Non, on n'est pas à la clôture.
57. Quand j'achète un immeuble, je dois m'occuper du cumul d'amortissements ?
Non, c'est le vendeur qui s'en occupe, pas l'acheteur.
58. Quand j'achète un immeuble, je dois m'occuper des frais de notaire ?
Oui, c'est à la charge de l'acheteur.
59. Est-il possible de calculer l'intérêt couru sur une dette hypothécaire, au moment d'acheter un immeuble ?
Oui, la question est très ouverte certes, mais en tout cas on le ferai pas avec un transitoire.
60. Quelle différence entre un achat d'immeuble d'exploitation et l'achat d'un immeuble hors exploitation ?
Les comptes charges/produits d'immeuble.
61. Est-ce que je peux récupérer la TVA sur les dépenses d'un immeuble commercial ?
oui, c'est le hors-exploitation ou je peux pas.
62. Est-ce que le salaire du concierge de l'immeuble hors exploitation doit être comptabilisé dans salaire ?
Non, c'est une charge d'immeuble.
63. Est-ce que le propriétaire d'une raison individuelle peut journaliser un loyer interne s'il habite dans son propre immeuble ?
Oui, « Privé » / « Produits d'immeuble ».
64. Est-ce que une raison individuelle peut posséder un immeuble ?
Oui, pas de soucis.
65. Est-ce que j'amortis un immeuble avec les mêmes comptes qu'une machine ?
Oui si c'est un immeuble commercial, en effet non si c'est un immeuble hors exploitation (juste pour embêter Nadejda)

66. Lorsque j'achète un immeuble, je dois payer les loyers encaissés en avance au propriétaire.
C'est le vendeur qui paie à l'acheteur.
67. Il y a toujours une dette hypothécaire à reprendre sur un immeuble ?
Non.
68. Est-ce que l'achat vente d'immeuble est soumis à la TVA ?
Non, exclu du champ de l'impôt. (il y a déjà un impôt : c'est l'impôt foncier)
69. Est-ce que le calcul du droit de timbre se fait de la même manière pour la fondation d'une SA que pour l'achat d'un immeuble ?
Non. La Confédération prélève un tas de droit de timbres, on a pas appris à calculer ceux de l'immeuble et c'est tant mieux comme ça.
70. Est-ce qu'on ne peut jamais récupérer la TVA sur les opérations liées à l'immeuble ?
On peut si c'est votre commercial.

Journalisation

71. Est-ce que le total du débit doit toujours être égal au total du crédit ?
oui.
72. Est-ce que faire une écriture multiple prend moins de place que de faire 2 écritures simples ?
dilemme entre le temps et l'espace.
73. Est-ce que tout ce que je fais au journal je peux le faire dans les comptes ? et inversement ?
oui
74. Est-ce que, durant l'année, je dois parfois faire des écritures d'amortissements ?
Oui, en cas de vente d'un actif immobilisé.
75. Est-ce que j'ai le droit d'avoir des comptes en monnaie étrangère ?
oui (c'est l'énoncé qui nous le dit)... Débiteur EUR...
76. Est-ce que je peux inventer des comptes si je ne me souviens pas immédiatement des comptes à utiliser en journalisation ?
non. Il faut utiliser le plan comptable. On a le droit de créer un compte s'il faut.

Marchandises

77. Est-ce que lorsque le stock augmente, c'est une charge ?
C'est un produit.
78. Est-ce que le PRAMV correspond à ce que me coûte réellement la marchandise que j'achète ?
non, c'est la marchandise que je vends.
79. Est-ce que si j'ai 30% de marge brute et que mon PRAMV est de CHF 350.-, j'ai un CAN de 500 ?
la MB c'est toujours un % du CA. $500 \times 30\% = 150$ de MB. -> du coup 350 de PRAMV donc oui ;)
80. Est-ce que si j'achète pour CHF 100.- (prix d'achat net) alors que j'ai bénéficié de 10% de rabais, le prix catalogue est de CHF 110.- ?
Non. CHF 100 = 90%, le 100% c'est 111.10. attention aux petits poissons.
81. Dans quel compte est-ce qu'on met les frais de vente, dans notre plan comptable ?
Frais de transports, frais d'expédition, frais de port... (dans un plan comptable plus complet on pourrait avoir un compte « Frais de vente ».)

Nombre de jours

82. Est-ce que le 27 février est parfois considéré comme le 30 février ?
non.

83. Est-ce qu'il y a 100 jours entre le 1^{er} novembre et le 21 février ?
non, 110 jours
84. Est-ce que je peux trouver la durée d'un prêt en ayant l'intérêt net, le capital et la date de début ?
non. il manque le taux.
85. Est-ce qu'il y a 90 jours du 15 mai au 15 juillet ?
non, 60 jours (2 mois)
86. Est-ce que du 28 février au 5 mars, il y a toujours 7 jours ?
ça peut être 7 jours (tous les 4 ans, années bissextiles) ou 5 jours (le reste du temps)

Provisions / gestion débiteurs

87. Est-ce que je peux inventer une perte qui n'existe pas ?
Oui, ça s'appelle une provision.
88. Est-ce que le fisc définit des taux de provision maximum ?
Oui, 5-10-15% ;)
89. Est-ce que je dois prendre en compte la TVA quand je crée une provision ?
On calcule la provision sur ce qu'il y a dans Ducroire (avec ou sans TVA)
90. Est-ce que je calcule les intérêts de retards aussi sur la TVA ?
Oui, voir question 89. Par contre c'est pas soumis à TVA.
91. Est-ce que les frais de mise en poursuite sont soumis à la TVA ?
Non, c'est déjà des frais.
92. Est-ce que je peux déduire, en cas de faillite du client, une TVA que je n'ai pas facturée ?
Non, on déduit la TVA qu'on a facturé.

Revente d'actif immobilisé

93. Est-ce que les reventes d'actif sont soumises à TVA ?
En principe, oui si on est assujetti, sauf les immeubles et les titres.
94. Est-ce que la méthode de calcul d'amortissement influence la manière de comptabiliser la revente d'un actif immobilisé ?
Non. (méthode de comptabilisation oui)
95. Est-ce que revendre un actif immobilisé permet de générer des produits ?
Oui, Si je revends pour plus que la valeur comptable.
96. Est-ce que si je vends un actif immobilisé à perte je peux quand même dégager des liquidités ?
Oui. J'aurai une perte (charge) mais j'ai quand même fait une vente.
97. Est-ce que, si je vends un actif le 10 janvier, je suis obligé de comptabiliser un amortissement partiel ?
Pour l'examen oui.

Résultat

98. Est-ce que les frais de transports vont toujours dans frais d'achats ?
Seulement si ça concerne l'achat.
99. Est-ce que les escomptes figurent à l'exploitation ?
Oui, dans le deuxième degré c'est l'exploitation.
100. Est-ce que PRAMV + Diminution de stock = BB ?
Non, cette formule est n'importe quoi. (cf. N.)
101. Est-ce que le bénéfice brut = marge brut ?
c'est pareil.
102. Est-ce que si le solde final du compte de résultat apparaît à gauche c'est un bénéfice ?
Oui. Il y a plus de produits que de charges. C'est une bonne nouvelle.

103. Est-ce que les comptes de résultat ont un solde à nouveau ?
Non. « On repars chaque année de zéro ».

Salaires

104. Est-ce que je peux comptabiliser des écritures de salaire en début de mois si je ne les paie qu'en fin de mois ?
oui, grâce au compte Salaires à payer qui est au passif (dettes à court terme)
105. Est-ce qu'une assurance avec acompte nous fait comptabiliser des charges en moins lors de la journalisation d'un décompte salaire ?
*oui. Si acompte, on comptabilise une charge en moins.
 Si pas d'acompte, on comptabilise une dette en plus.*
106. Est-ce que les suppléments vacances des employés payés à l'heure sont soumis aux charges sociales ?
oui. Fait partie du salaire déterminant.
107. Est-ce que le remboursement de kilomètres parcourus avec le véhicule privé est soumis à l'AVS ?
*si trajet domicile-travail : soumis AVS (assimilé à du salaire)
 si trajet professionnel = remboursement de frais = pas soumis AVS.*
108. Est-ce que les repas gratuits offerts à la cantine doivent apparaître sur le bulletin de salaire ?
Oui, c'est du salaire en nature. (il faut le mettre en haut et en bas du décompte salaire)
109. Est-ce que la part patronale de la LPP est toujours égale à la part employée ?
c'est au moins paritaire en base légale, mais l'employeur peut faire mieux.
110. Est-ce qu'il y a des frais de gestion de caisse LPP ?
ils sont intégrés dans la cotisation.
111. Est-ce que les indépendants cotisent à l'AVS ?
Oui, sur le bénéfice (on appelait ça le revenu global...) RGP.
112. J'ai un accident sur le chemin du travail. Est-ce un accident professionnel ou non-professionnel ?
professionnel.
113. Est-ce que les frais de gestion de caisse AVS se calculent toujours pareil ?
soit c'est un % du salaire déterminant, soit c'est un % de la cotisation (AVS-AI-APG)
114. Pourquoi est-ce que l'AC 2 est appelé « Assurance chômage de solidarité ? »
c'est une cotisation supplémentaire qui n'apporte pas de prestations supplémentaires.
115. Est-ce que le salaire coordonné maximum c'est pareil que le plafond ? (d'un point de vue de la LPP)
*Non
 Plafond – déduction de coordination = salaire coordonné maximum.*

Titres

116. Est-ce qu'une action est remboursée ?
En principe, non
117. Est-ce qu'une action donne un dividende chaque année ?
Pas d'obligation. Dividende variable.
118. Est-ce que le dividende est connu d'avance ?
Non : vote à l'AG.
119. Est-ce que l'intérêt d'une obligation suisse est soumis à l'impôt anticipé ?
oui, sans limite (limite de 200.- pour les revenus de compte en banque)

120. Est-ce que je peux comptabiliser un intérêt couru sur l'obligation que je vends ?
Chapitre 10 livre 2, oui (on doit).
121. Est-ce que si je vends une action, j'ai droit à un dividende couru ?
non.
122. Est-ce que un intérêt d'obligation peut s'appeler coupon ?
Oui, c'était vraiment des coupons à l'époque.
123. Est-ce que la revente d'un titre est soumise à l'impôt anticipé ?
Non.
124. Est-ce qu'une obligation est cotée en CHF ?
non, c'est coté en % de la valeur nominale.
125. Est-ce que c'est moi qui paie l'intérêt couru si j'achète une action ?
Il y a pas d'intérêt couru sur action.
126. Est-ce que les frais sont à la charge de l'acheteur des titres ?
C'est à la charge des deux. La banque gagne toujours.
127. Est-ce que les frais d'achat des titres sont mis dans le compte actif ?
Charges de placement financiers. (contrairement aux autres actifs)
128. Est-ce que à la revente de titre j'ai quelque chose à faire de plus qu'à l'achat ?
Il faut solder le compte de titres. (comptabiliser la plus value ou la moins value)

Transitoires

129. A quel moment de l'année est-ce que l'on passe des transitoires ?
au boucllement (en général le 31.12) / et l'extourne le 01.01 (à l'ouverture des comptes)
130. Est-ce qu'on comptabilise un transitoire si un client n'a pas encore payé une facture de marchandise déjà comptabilisée ?
Non. Du moment que la marchandise et la facture sont parties, c'est bon.
131. Est-ce que je dois comptabiliser une facture d'assurance qui concerne l'an prochain ?
On doit la comptabiliser, mais on fera un transitoire dessus.
132. Est-ce que je passe des écritures transitoires lors de la fondation d'une SA ?
Oui, on est à l'ouverture des comptes. (voir question 129)
133. Est-ce que je passe des écritures transitoires lors de l'achat d'un immeuble ?
La du coup non, on est pas à l'ouverture des comptes (voir 129).
134. Quelle est la différence entre passer une écriture transitoire et une écriture de provision ?
L'impact comptable est le même. Une provision c'est un risque, un transitoire c'est une question de calendrier.
135. Est-ce que la TVA m'intéresse lorsque je comptabilise des écritures transitoires ?
non, on corrige le résultat (en général ht)

TVA

136. Est-ce que les particuliers sont soumis à la TVA ?
oui. Ils ne sont pas assujettis à priori.
137. Est-ce que toutes les entreprises sont assujetties à la TVA ?
si elles dépassent 100'000 de chiffre d'affaire annuel.
138. Est-ce que je suis par défaut selon la méthode effective, au régime de la contre-prestation convenue ?
oui, si on veut faire autre chose il faut demander.
139. Est-ce que la TVA forfaitaire peut être utilisée par toutes les entreprises ?
non. Uniquement l'Etat et organisations sans but lucratif. Ne pas confondre avec la DFN (pour petites entreprises commerciales).

140. Est-ce qu'on récupère l'impôt anticipé via le décompte TVA ?
non, c'est dans la déclaration d'impôt qu'on récupère l'IA.
141. Est-ce que la case 235 du décompte contient les prestations à soi-même ?
non, c'est la 415. En 235 : diminution de la CP rabais accordés, pertes sur clients, escomptes accordés.
142. Est-ce que le décompte TVA peut être rempli au brut ?
oui tant qu'à la fin vous avez le bon montant ;)
143. Est-ce que les exportations de marchandises, non soumises à TVA, doivent figurer sur le décompte ?
Oui, elles font partie du Chiffre d'Affaire. En case 220 on va les enlever.
144. Est-ce que la tva payée par l'entreprise est à sa charge ?
non, c'est pas une charge vu que c'est au bilan.
145. Est-ce que la TVA est un impôt ?
oui
146. Est-ce que la TVA payée par une entreprise peut toujours être récupérée ?
non pas toujours.
147. Est-ce que si un client fait faillite, je peux récupérer la TVA déjà comptabilisée ?
oui, c'est la case 235. (par contre refortune = retva)
148. Est-ce que si j'accorde un rabais je peux corriger la TVA facturée ?
on doit.
149. A qui dois-je payer la TVA facturée par la douane sur les importations ?
à la douane.
150. Dans quel compte est comptabilisée l'auto-facturation des services « importés » ?
TVA à récupérer sur invest. Et ace / TVA due case 380 et 405 du décompte si jamais.
151. Est-ce que quand je suis au forfait je peux déduire la TVA que je paie à mes fournisseurs ?
non. On a un taux forfaitaire qui prends en compte ça.
152. Est-il plus facile de comptabiliser les transactions selon le régime de la contre-prestation reçue ?
Oui. Pas de corrections on met la tva qu'on encaisse.
153. A qui dois-je payer la TVA sur les services acquis à l'étranger ?
à personne. C'est l'autofacturation.
154. Est-ce qu'il y a 4 conditions pour avoir le droit de déduire la tva qu'on paie ?
oui
- être assujetti
- activité commerciale
- méthode effective
- lié à une prestation soumise à TVA